Annexe 4

Enquêtes et sanctions

A – Bilan des enquêtes et transmissions effectuées par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004

B – Bilan d'application du pouvoir de sanction de l'AMF en 2007

C – Les suites judiciaires

En dépit de plusieurs relectures minutieuses et attentives, les annexes du rapport annuel peuvent encore comporter des erreurs dans les chiffres, les pourcentages, les dates ou les noms cités. Dans le cas d'éventuelles discordances avec les décisions prises par l'AMF, seules ces décisions font loi.

A – Bilan des enquêtes et transmissions effectuées par la COB de 1990 à 2003 puis par l'AMF depuis 2004

Pour mener à bien sa mission de surveillance des marchés, l'AMF mène des contrôles auprès des professionnels habilités et peut enquêter sur tout fait susceptible de constituer des infractions et manquements boursiers. Seules sont ici prises en compte les enquêtes menées par la COB puis par l'AMF.

Tableau 1 **Les enquêtes menées par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004 et leurs suites**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Nombre d'enquêtes terminées																			
	79	53	89	85	103	91	77	69	96	88	90	85	75	79	90	91	105	96	1 541
– dont nombre d'enquêtes nationales																			
	78	*50*	*83*	*80*	*94*	*86*	*69*	*60*	*73*	*67*	*64*	*57*	*65*	*58*	*60*	*63*	*53*	*48*	*1 208*
Ouverture de procédures de sanction par l'autorité[1]																			
	0	2	7	9	6	7	6	6	9	10	6	20	16	7	38	28	27	26	230

(1) L'ouverture d'une procédure de sanction peut conduire à plusieurs notifications de griefs et à plusieurs sanctions.

Tableau 2 **Transmissions de rapports d'enquête à la justice par la COB de 1990 à 2003, puis par l'AMF depuis 2004**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Transmission au Parquet[2]																			
	15	12	26	34	22	27	24	24	17	16	19	19	23	17	18	25	23	25	383
– dont rapports qui ont également abouti en parallèle à l'ouverture d'une procédure de sanction par l'Autorité																			
	0	*1*	*6*	*8*	*5*	*7*	*3*	*5*	*2*	*4*	*1*	*7*	*10*	*12*	*14*	*22*	*20*	*21*	*148*

(2) Un même rapport peut faire l'objet d'un envoi à plusieurs parquets.

B – Bilan d'application du pouvoir de sanction de l'AMF en 2007

Nombre de procédures ayant abouti à une décision de sanction : 28

Tableau 3 Fondement des sanctions prononcées[1]

Prestataires de services d'investissement exerçant les services d'investissement autres que la gestion pour le compte de tiers	5
Prestataires de services d'investissement exerçant le service de gestion pour le compte de tiers	4
Opérations d'initié	5
Manipulation de cours	1
Information du public	13

(1) Certaines sanctions ont été prononcées sur le fondement de plusieurs dispositions. En pareille occurrence, c'est le fondement considéré comme principal qui a été retenu dans ce tableau.

Tableau 4 Personnes sanctionnées

Émetteurs – dirigeants personnes physiques	27
Émetteurs – personnes morales	10
Professionnels régulés – personnes physiques	4
Professionnels régulés – personnes morales	14
Autres personnes physiques (commissaires aux comptes, etc.)	8
Autres personnes morales (commissaires aux comptes, etc.)	2

Source : AMF

C – Les suites judiciaires

Décisions de justice faisant suite à la transmission de rapports d'enquêtes par la COB puis par l'AMF

Tableau 5 **Liste des décisions de justice par date de transmission**

	Affaire	Nature et suites de données
Marseille, le 17 octobre 1989	Marché du titre SAFIM	**Infraction au monopole de transaction des agents de change, abus de pouvoirs, démarchage illicite, diffusion d'informations fausses ou trompeuses, délit d'initié.** Jugement de la 6e chambre du Tribunal correctionnel de Marseille du 9 mars 2001 condamnant le prévenu à une peine de deux ans d'emprisonnement et à une amende de 457 347 euros. Jugement définitif.
Paris, le 24 mai 1993	Marché des titres Yves Saint-Laurent Groupe	**Délit d'initié, infraction au monopole des sociétés de Bourse.** Ordonnance de non-lieu du 16 octobre 2005. Appel en cours.
Paris, le 6 juillet 1994	Marché du titre et information financière de la société Bidermann International	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, publication de comptes annuels inexacts, abus de biens sociaux, abus de crédit, abus de pouvoir, recel.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 12 novembre 2003 condamnant les seize prévenus à des peines de six mois d'emprisonnement avec sursis à cinq ans d'emprisonnement, ainsi qu'à des amendes de 30 000 à 2 millions d'euros. Arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 31 mars 2005 condamnant les dix prévenus à des peines de six mois d'emprisonnement avec sursis à trois ans dont dix-huit mois avec sursis, ainsi qu'à des amendes de 200 000 à 2 millions d'euros. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 31 janvier 2007 cassant et annulant l'arrêt mais en ses seules dispositions concernant un des prévenus, et rejetant les autres pourvois.
Toulouse, le 6 juillet 1994	Marché du titre de la société Hervillier Environnement	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, abus de biens sociaux, escroquerie, banqueroute.** Jugement de la 3e chambre du Tribunal correctionnel de Toulouse du 9 mars 2006 condamnant le premier prévenu à quatre ans d'emprisonnement et à une amende de 100 000 euros, deux autres prévenus à des peines de deux ans d'emprisonnement et relaxant le quatrième prévenu. Arrêt de la cour d'appel de Toulouse du 9 mai 2007 aggravant les peines des trois prévenus portées à cinq ans d'emprisonnement pour le premier prévenu et ajoutant des amendes de 30 000 et 50 000 euros pour les deux autres prévenus. Arrêt définitif.
Paris, les 30 janvier et 3 octobre 1995	Activités de la société Rochefort Finances et les conditions de gestion de la SICAV monétaire Rochefort Court Terme et d'autres OPCVM	**Faux et usage de faux, abus de confiance et recel d'abus de confiance.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 7 mars 2007 condamnant les quatre prévenus à des peines de douze mois à deux ans d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'à des amendes de 7 500 à 150 000 euros. Appels en cours.
Paris, le 26 juillet 1995	Marché du titre de la Société Eurotunnel	**Délit d'initié.** Ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel du 14 mars 2003 pour diffusion d'informations fausses ou trompeuses et délit d'initié. Arrêt de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris du 25 juin 2004 confirmant l'ordonnance du 14 mars 2003. Rejet des pourvois par arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 5 octobre 2005. Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 4 juillet 2007 relaxant les prévenus.

Paris, le 27 février 1996	Marché du titre et information financière de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC)	**Abus de biens sociaux, abus de pouvoir.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 20 juin 2003 constatant la prescription de l'action publique concernant les faits visés sous la prévention de complicité et de recel de biens d'abus sociaux reprochés aux deux prévenus et condamnant l'un des prévenus à quinze mois d'emprisonnement avec sursis et 200 000 euros d'amende du chef de présentation de comptes annuels inexacts. Arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 6 avril 2005 réformant partiellement le jugement, et déclarant l'un des prévenus non coupable du délit de présentation de comptes inexacts pour dissimuler l'état de la société. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 28 juin 2006 cassant et annulant l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris en ses dispositions relatives à la prescription et renvoyant devant la cour d'appel de Paris autrement composée.
Paris, le 18 novembre 1996	Information financière et marché du titre de la société SCOA	**Art. 12-1 de l'ordonnance du 28 septembre 1967 (demande d'avis des autorités judiciaires à la COB).** Arrêt de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris du 30 janvier 2007 confirmant l'ordonnance de non-lieu du 5 mars 2003 et condamnant les plaignants à une amende civile. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 3 octobre 2007 rejetant le pourvoi. Décision définitive.
Paris, le 23 septembre 1997	Information financière et comptable de la Banque Pallas-Stern	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, présentation de comptes inexacts, abus de biens sociaux.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 1er mars 2001 condamnant le principal prévenu à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis ainsi qu'à une amende de 3 000 000 de francs, et condamnant huit autres prevenus à des peines allant de trois à quinze mois d'emprisonnement avec sursis et à des amendes de 50 000 à 300 000 francs. Arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 6 février 2003 prononçant la relaxe de tous les prévenus. Annulation en ses seules dispositions civiles, par arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 4 novembre 2004 et renvoi devant la cour d'appel de Versailles. Le commissaire du gouvernement auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes classe la procédure contre les commissaires aux comptes en septembre 2003.
Douai, le 15 décembre 1997	Marché du titre et information financière de la société Établissement Arbel	**Abus de biens sociaux, complicité d'abus de biens sociaux, non-révélation de faits délictueux.** Jugement du Tribunal correctionnel de Douai du 3 février 2003 se déclarant territorialement incompétent. Sur appel incident du procureur général, arrêt de la 6e chambre de la cour d'appel de Douai du 13 janvier 2004 condamnant trois prévenus à des peines de six mois, douze mois et trois ans d'emprisonnement avec sursis et mettant hors de cause le quatrième prévenu. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 15 décembre 2004 rejetant les pourvois. Arrêt définitif.
Paris, le 13 juillet 1999	Activités sur le marché obligataire de la société de droit britannique SFH Stock Trading Ltd	**Abus de confiance, escroquerie, complicité et recel de ces deux infractions.** Ordonnance de non-lieu le 10 janvier 2007.
Paris, le 15 juillet 1999	Activités sur le MONEP de la société IFF Bourse	**Faux, usage de faux, abus de confiance, complicité d'abus de confiance.** Ordonnance de non-lieu du 29 août 2007. Appel et transmission à la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris.
Paris, le 11 octobre 1999	Activités de marché, de gestion et de conseil de toutes personnes physiques ou morales liées aux sociétés Business Group Consultant (BGC) et Business Group Eurofinance (BGE)	**Exercice illégal de la profession de banquier, gestion illégale de portefeuille, démarchage illicite, escroquerie, abus de confiance, abus de biens sociaux.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 17 septembre 2004 prononçant pour les seize prévenus des peines de un mois d'emprisonnement avec sursis à trois ans d'emprisonnement, des amendes de 5 000 à 200 000 euros, une interdiction professionnelle, et prononçant onze relaxes dont neuf relaxes partielles. Sept prévenus ont bénéficié de l'amnistie prévue par la loi de 6 août 2002. Arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 20 septembre 2006 confirmant le jugement et aggravant l'une des peines prononcées par le Tribunal. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 20 juin 2007 rejetant le pourvoi. Décision définitive.

Bordeaux, le 24 janvier 2000	Activités de la société de gestion de portefeuille A Conseils Finance	**Infraction au monopole des intermédiaires financiers, faux et usage de faux.** Requête auprès du président du Tribunal de grande instance de Bordeaux sur le fondement de l'article 8-1 de l'ordonnance de 1967. Interdiction temporaire d'activité de la SGP et consignation par les dirigeants sociaux de la somme de 5 MF, prononcées par voie d'ordonnance sur requête du président du TGI de Bordeaux du 5 janvier 2000 confirmée par ordonnance de référé du 21 janvier 2000. Le Parquet de Bordeaux classe sans suite le 6 janvier 2004 (la société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en mai 2001).
Clermont-Ferrand, le 16 mars 2000	Activités de M. Jérôme T. et de toute personne physique ou morale qui lui serait liée	**Gestion illicite de portefeuille, complicité, faux et usage de faux.** Jugement du Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand du 7 novembre 2005 condamnant le principal prévenu à une peine d'emprisonnement de 18 mois avec sursis et à 10 000 euros d'amende assortis d'une peine complémentaire d'interdiction d'exercer une activité professionnelle le conduisant à fournir des services d'investissement à des tiers pendant 5 ans sans et relaxant les autres prévenus. Arrêt de la cour d'appel de Riom du 29 juin 2006 confirmant le jugement. Décision définitive.
La Roche-sur-Yon, le 1er février 2000 et cour d'appel de Poitiers, le 2 janvier 2000 pour les commissaires aux comptes	Information financière et marché du titre de la société Albert SA	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, présentation de comptes inexacts, escroquerie aggravée, abus de biens sociaux, complicité et recel d'abus de biens sociaux, non-révélation de faits délictueux.** Jugement du Tribunal correctionnel de la Roche-sur-Yon du 20 janvier 2003 comdamnant le président du directoire, l'ancien président du conseil de surveillance, un administrateur et le commissaire aux comptes à un an de prison avec sursis pour tous les prévenus et prononçant des amendes délictuelles allant de 75 000 à 200 000 euros. Arrêt de la cour d'appel de Poitiers du 19 février 2004 confirmant le jugement pour l'ensemble des prévenus et ramenant à 50 000 euros le montant de l'amende du président du directoire. Arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation du 9 février 2005 qui rejette le pourvoi du commissaire aux comptes, casse et annule l'arrêt sur l'action civile en ses seules dispositions ayant déclaré irrecevables les demandes formées par le commissaire à l'exécution du plan de cession de l'émetteur.
Paris le 2 juin 2000	Marché du titre Billon	**Manipulation de cours.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 26 septembre 2003 condamnant le prévenu à 80 000 euros d'amende. Arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris du 30 novembre 2004 confirmant le jugement. Arrêt définitif.
Nanterre, les 21 juillet 2000 et 9 février 2001	Information financière des sociétés Immobilière Hôtelière et Duc Lamothe	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, publication de comptes annuels inexacts, faux et usage de faux, abus de biens sociaux.** Jugement de la 15e chambre du Tribunal correctionnel de Nanterre du 22 décembre 2006 condamnant les deux premiers prévenus à des peines de quatre ans d'emprisonnement dont deux ans avec sursis ainsi qu'à des amendes de 300 000 euros et condamnant le troisième prévenu à une peine de deux ans d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 100 000 euros. Appels en cours.
Paris, le 25 juillet 2000	Enquête sur la société Financière Rembrandt	**Abus de confiance, faux, usage de faux, délit d'entrave, escroquerie.** Ordonnance de non-lieu du 31 août 2007.
Le Mans, le 9 janvier 2002, puis Paris	Marché du titre Brice	**Délit d'initié.** Le Tribunal de grande instance du Mans constate son incompétence territoriale par un jugement du 1er décembre 2003 et renvoie l'affaire au Parquet de Paris qui classe sans suite le 29 janvier 2004.
Le Havre, le 28 février 2002	Marché du titre Viking	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, manipulation de cours.** Classement sans suite.
Bordeaux, le 5 avril 2002, puis Paris	Marché du titre et information financière de la société Kalisto	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses.** Dessaisissement du Parquet de Bordeaux le 19 janvier 2004 au profit du Parquet de Paris qui classe sans suite le 24 septembre 2007 (autre poursuite ou sanction de nature non pénale).
Paris, le 14 octobre 2002	Activités du groupe W Finance	**Manquements divers, faux en écriture.** Classement sans suite.

Paris, le 12 février 2003	Marché du titre et information financière de la société Rhodia	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, manipulation de cours.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Marseille, le 10 juin 2003	Marché du titre Eiffage	**Délit d'entrave, diffusion d'informations fausses ou trompeuses, manipulation de cours.** Classement sans suite le 15 juin 2007.
Paris, le 3 juillet 2003	Marché du titre Royal Canin	**Délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 3 juillet 2003	Activités de la société Financial Security Assurance Holding LTD (FSA)	**Délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 30 juillet 2003	Marché des titres Azéo et Eurafrance	**Délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 15 janvier 2004	Activités sur les marchés de MM. Arnaud M., Julien M., et Mme Anna D.	**Délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 15 janvier 2004	Marché du titre SAB South African Breweries (SAB)	**Manipulation de cours, délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 15 janvier 2004	Marché des titres ISIS, Technip et Coflexip	**Délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Paris, le 15 janvier 2004	Marché du titre et information financière de la société Provimi	**Délit d'initié.** Classement sans suite le 24 mars 2005.
Paris, le 22 juillet 2004	Marché du titre et information financière de la société Picogiga	**Délit d'initié.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 22 février 2007 condamnant le prévenu à une amende de 100 000 euros pour abus de biens sociaux. Appel en cours.
Paris, le 22 juillet 2004	Marché du titre Eurafrance	**Manipulation de cours, délit d'initié.** Ordonnance de non-lieu du 19 mars 2007.
Marseille, le 27 octobre 2004 et cours d'appel d'Aix-en-Provence (pour les commissaires aux comptes) le 14 février 2006	Information financière et marché du titre de la société Intecom	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, publication de comptes sociaux non fidèles, faux et usage de faux en écriture, abus de biens sociaux.** Jugement du Tribunal correctionnel de Marseille du 17 juin 2005 condamnant les deux prévenus à des peines d'emprisonnement de deux ans (dont seize mois avec sursis) et trois ans (dont deux ans avec sursis) et à des amendes de 10 000 euros. Arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence du 27 juin 2007 confirmant la culpabilité du chef de faux et usage de faux, relaxant partiellemment pour délit d'abus de biens sociaux et ramenant les peines d'emprisonnement à douze et dix-huit mois avec sursis et aggravant les peines d'amende portées à 50 000 et 100 000 euros. À titre de peine complémentaire, les deux prévenus font l'objet d'une interdiction pour une durée de cinq ans d'exercer toutes fonctions de dirigeant d'une entreprise commerciale.
Paris, le 4 novembre 2004	Marché du titre Deveaux	**Manipulation de cours, délit d'initié.** Jugement de la 11e chambre du Tribunal correctionnel de Paris du 27 septembre 2006 condamnant l'un des principaux dirigeants à une peine de quatre mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 100 000 euros, et un prestataire de services d'investissement à 75 000 euros d'amende pour entrave au fonctionnement d'un marché à instrument financier, et relaxant le dirigeant du chef de réalisations d'opérations boursières grâce à des informations privilégiées. La sanction pécuniaire prononcée par l'AMF par décision du 4 octobre 2005 s'imputant sur la peine d'amende prononcée par le Tribunal à l'encontre du dirigeant. Arrêt de la cour d'appel de Paris du 2 février 2007 confirmant le jugement. Pourvois en cours.
Paris, le 24 janvier 2005	Information financière de la société Walter	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, présentation de comptes sociaux inexacts.** Classement sans suite en octobre 2007 (faits dénoncés precrits).
Paris,	Marché du titre et information	**Délit d'initié.**

le 4 avril 2005	financière de la société Alcatel	Classement sans suite du fait de la sanction administrative prononcée par l'AMF.
Paris, les 4 avril et 30 septembre 2005	Marché du titre et information financière de la société Mines de la Lucette	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses, communication de renseignements inexacts à l'Autorité des marchés financiers.** Classement sans suite le 10 août 2007.
Paris, le 6 juin 2005	Marché du titre et information financière de la société Orco Property Group	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses.** Classement sans suite le 13 août 2007 (infraction insuffisamment caractérisée).
Versailles, le 14 novembre 2005	Information financière et marché du titre de la société Marionnaud Parfumeries	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses.** Décision rendue le 11 décembre 2007 par la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes de la cour d'appel de Versailles prononçant des avertissements à l'encontre des co-commissaires aux comptes (une personne physique et un cabinet de commissaires aux comptes).
Paris, le 17 novembre 2005	Information financière et marché du titre de la société IXO	**Escroquerie.** Le Parquet de Paris transmet le dossier au Parquet de Lyon qui classe sans suite le 9 mai 2006 (infraction insuffisamment caractérisée).
Paris, le 27 janvier 2006	Marché du titre et information financière de la société Infogrames Entertainment	**Manipulation de cours.** Classement sans suite le 7 juin 2007.
Paris, le 10 mai 2006	Marché du titre Galeries Lafayette	**Délit d'initié.** Classement sans suite le 8 juin 2007 (autre poursuite ou sanction de nature non pénale).
Paris, le 22 juin 2006	Transactions du Crédit Agricole Asset Management (CAAM) sur certains titres	**Manipulation de cours.** Classement sans suite le 21 décembre 2007 (infraction insuffisamment caractérisée).
Paris, le 22 juin 2006	Information financière de la société Cyber Press Publishing (CPP)	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses.** Classement sans suite le 3 septembre 2007 (autre poursuite ou sanction de nature non pénale).
Paris, le 22 juin 2006	Marché du titre et information financière de la société RISC Group	**Diffusion d'informations fausses ou trompeuses.** Classement sans suite le 11 juin 2007 (autre poursuite ou sanction de nature non pénale).
Paris, le 8 novembre 2006	Marché des emprunts obligataires de la Caisse nationale des autoroutes (CNA)	**Délit d'initié.** Classement sans suite en novembre 2007.

Contacts

Service de la communication

Tél.: 01 53 45 60 25
Courriel: contact@amf-france.org

Centre de documentation

Tél.: 01 53 45 62 00
(du lundi au jeudi 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30)
Courriel: centrededoc@amf-france.org

Service de la médiation

Tél.: 01 53 45 64 64
(mardi et jeudi de 14 heures à 16 heures)
Courriel: mediation@amf-france.org
Courrier postal: à l'attention du Service de la médiation

Site internet **www.amf-france.org**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 – France
Tél.: 01 53 45 60 00 – Fax: 01 53 45 61 00

Mars 2008 – Conception et réalisation: **avant**garde 01 45 74 61 61